

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

NORD

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPALDe la Commune d'EMERCHICOURT
Séance du 27 mars 2025Date de convocation :

21 mars 2025

Date d'affichage :

21 mars 2025

Nombre de conseillers

| | |
|---------------|----|
| En exercice : | 14 |
| Présents : | 10 |
| Votants : | 13 |
| Absents : | 4 |
| Exclus : | 0 |

Etaient présents :

Mesdames BAFCOPS Marie-Catherine – CHOQUET Justine et SUM Michèle.
Messieurs DAMS Gonzague – DE FILIPPI Lucas – DUFOUR Daniel – DUMONT Jean-Philippe – DUROSIER Albert – ROUSSEL Régis et SZATAN Michel.

Absents excusés ayant donné procuration :

Madame HERBIN Melody a donné pouvoir à Monsieur DAMS Gonzague.
Madame LONGEARD Ingrid a donné pouvoir à Monsieur DUMONT Jean-Philippe.
Madame COTREZ Sabrina a donné pouvoir à Madame SUM Michèle.

Absente :

Mesdames BRZEZINSKI Régine.

L'an Deux Mil Vingt-cinq, le vingt-sept mars à 18 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Salle Citoyenne sous la présidence de M. ROUSSEL Régis, Maire.

Madame Justine CHOQUET est nommée secrétaire de séance.

DELIBERATION N° : 2025/01/10

7.5 Subventions

OBJET : Demande de subventions au Département au titre des amendes de police et de l'Aide à l'Aménagement de Trottoirs – trottoir rue de l'Egalité

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que le trottoir du 1 au 1Bis rue de l'Egalité n'ont pas été aménagés après les travaux de construction des habitations.

Cet aménagement permettra la circulation sécurisée des piétons et des entrées facilitées pour les véhicules.

Ces travaux peuvent faire l'objet de demandes de subventions :

- ✓ Au Département au titre de l'Aide à l'Aménagement des Trottoirs et des Amendes de police.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité :

- De réaliser les travaux de réaménagement des trottoirs du 1 au 1Bis de la rue de l'Egalité
- De demander le montant maximum des subventions au Département au titre de l'Aide à l'Aménagement des Trottoirs le long des Routes Départementales et des Amendes de police.
- D'autoriser le Maire à signer toutes les conventions et tous les documents se rapportant à ces demandes de subventions.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme

Le Maire,

Régis ROUSSEL

